

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE TECHNICIEN.NE EXPERT.E APRÈS-VENTE AUTOMOBILE

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis.es préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Permis B souhaité par les entreprises d'accueil

Prérequis

- Être Titulaire d'un Baccalauréat Professionnel Maintenance des Véhicules option Voitures Particulières
- Ou Être de niveau Baccalauréat Professionnel Maintenance des Véhicules option Voitures Particulières et avoir satisfait aux tests d'aptitude et de motivations
- Ou Être titulaire d'un diplôme de niveau au moins équivalent et avoir satisfait aux tests d'aptitude et de motivations

Modalités et délais d'accès

Dossier de candidature / Tests de positionnement / Entretien de motivations

Période de positionnement de janvier à septembre

Validation de l'entrée en formation dans les 15 jours suivant les tests de positionnement

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Assurer la maintenance préventive et corrective de tous types de voitures (moteurs thermiques, électriques, hybrides, ...) ainsi que la pose d'accessoires

Intervenir sur des systèmes électriques, électroniques, pneumatiques, hydrauliques, optiques et des équipements sophistiqués de haute technologie

Analyser, comprendre et résoudre les problèmes posés par les systèmes électriques et à gestion électronique

Être la référence technique d'un service après-vente et assurer les missions d'appui et de formation

S'inscrire dans la démarche qualité et commerciale de son entreprise

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Débouchés : Technicien.ne Expert.e Après-Vente véhicules Particuliers et Utilitaires
Technicien.ne Expert.e des Services Multimarques de l'Après-Vente Automobile
Agent.e de Maîtrise Atelier

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateur.rice.s expert.e.s, s'appuie sur un référentiel de formation et un déroulé pédagogique détaillé.

Un.e formateur.rice référent.e est désigné.e, il.elle accompagne et assure le suivi du.de la stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il.elle veille au bon suivi du livret d'alternance

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques, outillage, véhicules pédagogiques, appareils de mesures et de diagnostic, ...)

Un dispositif tutorial est mis en place afin d'optimiser le parcours du.de la stagiaire et d'accompagner le.a tuteur.rice dans sa mission de formation

Rythme de l'alternance : 2 semaines en entreprise, 1 semaine en centre de formation.

Modalités d'évaluation

Le Certificat se décompose en 8 blocs de compétences :

- Conseils et appui technique auprès du.de la client.e et du.de la réceptionnaire

- Maintenance des systèmes mécaniques

- Diagnostic des systèmes mécaniques

- Contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution

- Diagnostic des systèmes d'injection et de dépollution

- Diagnostic et remise en état des systèmes à gestion électronique et/ou multiplexée

- Diagnostic et intervention sur les systèmes de motorisation alternative

- Transmission des savoirs-faire et connaissances techniques

Les évaluations de ces blocs se font par des études de cas et/ou des épreuves pratiques

À l'issue des évaluations, le.a candidat.e passe un entretien de narration devant le jury si il.elle valide au minimum 80 % des blocs de compétences

Le jury est composé d'un.e représentant.e salarial.e, d'un.e représentant.e patronal.e et d'un.e formateur.rice extérieur.e.

A l'issue de l'entretien, il délivre ou non le Titre À Finalité Professionnelle TEAVA

Nombre de participants

6 à 14 candidat.e.s.

Durée de la formation

18 mois ; 675 heures.

Programme

Bloc de Compétences n°1 : Maintenance des systèmes Mécaniques

Réaliser la maintenance :

- des circuits de refroidissement
- des systèmes de lubrification moteur
- des moteurs thermiques
- des systèmes de distribution
- des systèmes d'embrayage
- des systèmes de direction
- d'un circuit de climatisation

Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur

Bloc de Compétences n°2 : Diagnostic des systèmes Mécaniques

Réaliser le diagnostic :

- des moteurs thermiques
- des transmissions mécaniques
- des trains roulants
- des systèmes de freinage
- sur un circuit de climatisation

Bloc de Compétences n°3 : Contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution

Contrôler un circuit électrique

Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes :

- d'injection essence et diesel
- de suralimentation essence et diesel
- de dépollution essence et diesel

Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur...

Bloc de Compétences n°4 : Diagnostic des systèmes d'injection et de dépollution

Contrôler un circuit électrique

Exploiter un schéma électrique

Réaliser le contrôle et le diagnostic électrique des capteurs et actionneurs

Réaliser le diagnostic :

- de dépollution diesel
- de dépollution essence
- de suralimentation diesel
- de suralimentation essence
- d'injection diesel
- d'injection essence (directe ou indirecte)

Utiliser l'outil de diagnostic

Bloc de Compétences n°5 : Diagnostic et remise en état des systèmes à gestion électronique et/ou multiplexée

Exploiter un schéma électrique

Réaliser le contrôle et le diagnostic :

- des systèmes électroniques et multiplexés
- des capteurs et actionneurs

Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de sécurité active

Contrôler et remplacer les systèmes pyrotechniques automobiles

Effectuer le diagnostic électronique et les interventions sur :

- les boîtes de vitesses automatiques et à variation continue
- les boîtes de vitesses robotisées à simple et double embrayage
- les transmissions à 4 roues motrices
- les systèmes de climatisation régulée
- les systèmes de suspensions pilotées
- les systèmes STOP AND START

Utiliser l'outil de diagnostic

Bloc de Compétences n°6 : Diagnostic et intervention sur les systèmes de motorisation alternative

Réaliser :

- la maintenance des moteurs GNV et GPL
- le diagnostic des moteurs GNV et GPL
- le diagnostic et les interventions sur véhicules électriques
- le diagnostic et les interventions sur les véhicules hybrides

Prévenir les risques électriques (visant l'habilitation B0L / B2L / B2VL / BCL)

Bloc de Compétences n°7 : Transmission des savoirs-faire et connaissances techniques

Animer une formation technique

Faciliter l'apprentissage en milieu de travail

Identifier des besoins en formation technique

Intégrer un nouvel arrivant

Bloc de Compétences n°8 : Conseils et appui technique auprès du client et du réceptionnaire

Collecter les informations techniques

Expliquer et argumenter une solution technique...

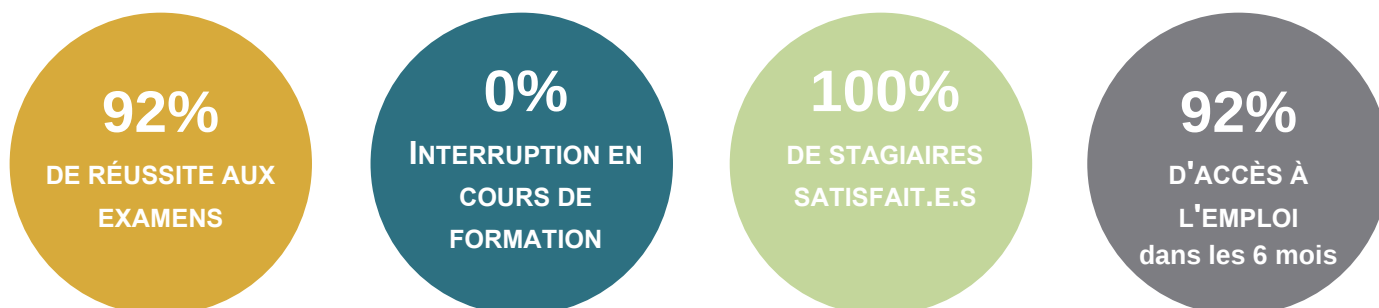
Validation

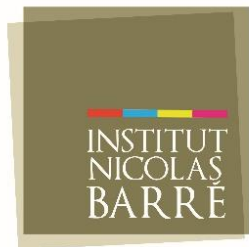
Titre à finalité Professionnelle Technicien.ne Expert.e Après-Vente Automobile délivré par la Branche Professionnelle de l'Automobile

Validation possible d'un ou plusieurs blocs de compétences

Attestation de formation

Résultats de la dernière session de formation





Faire grandir chacun selon son génie

FICHE FORMATION



UFA NICOLAS BARRÉ

Les + de la formation

- Lycée des métiers de l'Automobile
- Membre du réseau des CFA Pilotes de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile)
- Réseau important d'entreprises partenaire
- Plateaux techniques récents
- Formateurs issus du milieu professionnel

Tarifs de la formation

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé, tarif de la formation = 9000 €

Employeurs du secteur public, voir décret

Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie MOLMY.

Dates de la formation

Le contrat d'apprentissage peut débuter dès septembre.

Rentrée de la période de formation en centre en octobre.

Contact(s)

Vianney POMMELET : Chargé de Relations Entreprises

Peter DE DECKER : Formateur Référent